



Contrat d'engagement « Œufs bio »

Période du jeudi 5 octobre 2016 au 27 septembre 2017

« Les Colibris d'Andrésey »

Parties contractantes

Le présent contrat est passé entre : « **EARL Les Marionnettes** » représentée par M. et Mme Langlois.

Demeurant : 5 Chemin du Moulin- 27400 Quatremare.

Ci-après dénommé le producteur, d'une part et :

M., Mme, Mlle*
 Demeurant :
 Tel. Mobile :
 Courriel :

Ci-après dénommé le consomm'acteur, d'autre part.

* Rayez la mention inutile

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé entre le consomm'acteur et le producteur pour l'approvisionnement bi-mensuel en œufs bio extra frais (j+3 maxi), pendant la période définie en section suivante, pouvant comprendre une période de repos du producteur. Les produits fournis sont issus d'une agriculture biologique et le producteur ouvre les portes de son exploitation à tout contrôle consomm'Acteurs de l'association ou ses ayants droit. La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre d'une part le producteur et d'autre part les consomm'acteurs associés au sein de l'Association Les Colibris d'Andrésey.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP**, à savoir:

1. Engagements pour l'adhérent de l'association:

- Pré financer la production

2. Engagements du producteur:

- Être présent à de nombreuses distributions et donner régulièrement des nouvelles de l'exploitation,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

3. Engagements communs:

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité (maladies, etc.) ;
- Participer aux réunions de bilan de fin de saison (assemblée générale 1 fois par an).

Termes du contrat

Le contrat entre en vigueur le 5 octobre 2017 (1^{ère} distribution le 12 octobre) et prend fin le 27 septembre 2018 (dernière distribution le 27 septembre), soit un total de 22 livraisons qui respecteront le calendrier des distributions figurant en annexe de ce contrat défini entre le producteur et l'association Les Colibris d'Andrésey.

Prix des produits

Le prix de 6 œufs bio extra frais (J+3 maxi) est fixé à 2,20 euros.

Organisation des distributions

Les distributions ont lieu le jeudi à ANDRESY (Yvelines) au 8 rue LEPIC, excepté les jours fériés et selon la périodicité indiquée dans le planning des livraisons figurant en annexe de ce contrat. Les distributions commencent à 18H15 et prennent fin à 19H45.

Le consomm'acteur s'engage à venir chercher ses œufs les jeudis selon le calendrier de distribution en annexe de ce contrat sur le lieu de distribution. Il est impossible de rembourser une commande non retirée. En cas d'impossibilité, il appartient donc au consomm'acteur de faire retirer sa commande par un tiers dont il aura signalé l'identité au coordinateur de distribution via un message ou par téléphone le jour même.

Dans le cas contraire, la commande est partagée entre les présents ou donnée à une association caritative.

Types d'abonnement et Mode de paiement

Cocher ici	Abonnements	Total contrat (22 livraisons)		TOTAL En Euros	Règlement à l'ordre de « EARL Les Marionnettes » Encaissements : Chèque 1 : octobre 2016 Chèque 2 : avril 2017
		Période d'octobre à mars 12 livraisons	Période d'avril à septembre 10 livraisons		
	6 œufs à chaque distribution	12 livraisons	10 livraisons	48,40	1 ^{er} chèque : 26,40 euros 2 ^{ème} chèque : 22,00 euros
	12 œufs à chaque distribution	12 livraisons	10 livraisons	96,80	1 ^{er} chèque : 52,80 euros 2 ^{ème} chèque : 44,00 euros
	18 œufs à chaque distribution	12 livraisons	10 livraisons	145,20	1 ^{er} chèque : 79,20 euros 2 ^{ème} chèque : 66,00 euros
	24 œufs à chaque distribution	12 livraisons	10 livraisons	193,60	1 ^{er} chèque : 105,60 euros 2 ^{ème} chèque : 88,00 euros
	30 œufs à chaque distribution	12 livraisons	10 livraisons	242,00	1 ^{er} chèque : 132,00 euros 2 ^{ème} chèque : 110,00 euros

Engagement des parties

Le consomm'acteur:

Je soussigné(e),,
 déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect de la charte d'AMAP IDF et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur.

Signature:

Date:

Le producteur:

Nous soussignés, M. et Mme Langlois, déclarons avoir pris connaissance des obligations qui nous incombent, notamment le respect de la charte AMAP IDF et confirmons notre engagement au titre de ce contrat envers le consomm'acteur.

Signature :

Date:

Original Producteur

Annexe au contrat d'engagement

Calendrier de distribution des Œufs bio Colibris d'Andrézy 2017 - 2018

Mois	Jour	Vacances scolaires	Œufs	Mois	Jour	Vacances scolaires	Œufs
Oct 17	05-Oct		-	Avril 18	05-Apr		Œufs
	12-Oct		Œufs		12-Apr		-
	19-Oct		-		19-Apr	VS	Œufs
	26-Oct	VS	Œufs		26-Apr	VS	-
	Total distributions :				2	Total distributions :	
Nov 17	02-Nov	VS	-	Mai 18	03-May		Œufs
	09-Nov		Œufs		10-May	Ascension	-
	16-Nov		-		17-May		Œufs
	23-Nov		Œufs		24-May		-
	30-Nov		-		31-May		Œufs
Total distributions :			2	Total distributions :			3
Déc 17	07-Dec		Œufs	Juin 18	07-Jun		-
	14-Dec		-		14-Jun		Œufs
	21-Dec		Œufs		21-Jun		-
	28-Dec	VS	-		28-Jun		Œufs
	Total distributions :				2	Total distributions :	
Jan 18	04-Jan	VS	-	Juillet 18	05-Jul		-
	11-Jan		Œufs		12-Jul	VS	-
	18-Jan		-		19-Jul	VS	-
	25-Jan		Œufs		26-Jul	VS	-
	Total distributions :				2	Total distributions :	
Fév 18	01-Feb		-	Août 18	02-Aug	VS	-
	08-Feb		Œufs		09-Aug	VS	-
	15-Feb		-		16-Aug	VS	-
	22-Feb	VS	Œufs		23-Aug	VS	-
	Total distributions :				2	30-Aug	VS
Total distributions :			2	Total distributions :			1
Mars 18	01-Mar	VS	-	Sept 18	06-Sep		-
	08-Mar		Œufs		13-Sep		Œufs
	15-Mar		-		20-Sep		-
	22-Mar		Œufs		27-Sep		Œufs
	Total distributions :				2	Total distributions :	

Pour la saison 2017-2018 complète, chèques à établir à l'ordre de "EARL Les Marionnettes":
2,20 les 6 œufs

Montants des chèques	Nombres d'œufs par distribution				
	6	12	18	24	30
1ere Semestre	26,40 €	52,80 €	79,20 €	105,60 €	132,00 €
2ieme Semestre	22,00 €	44,00 €	66,00 €	88,00 €	110,00 €
Total	48,40 €	96,80 €	145,20 €	193,60 €	242,00 €